

Saint-Lô, jeudi 15 juin 2023

**Affaire suivie par Pierre-Olivier LELIARD**  
Assistant  
Direction de la Santé Publique  
Pôle santé-environnement  
Unité départementale de la Manche  
Mél. : [pierre-olivier.leliard@ars.sante.fr](mailto:pierre-olivier.leliard@ars.sante.fr)  
Tél. : 02.33.06.56.13

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
1 rue recteur Daure  
CS60040  
14006 CAEN cedex 1

Réf : DSP-SE50 A115-2023-POL

**Objet :** création de boisement commune de Colomby (50)  
Dossier n° 004940  
Vos réf : 2023-567

Après étude du dossier de demande d'examen au cas par cas, déposé par M. Dumur Jérôme concernant un projet d'un premier boisement de terres agricoles sur le territoire de la commune de Colomby au lieu-dit « Hameau Diguët » pour une superficie totale de 1,03ha, j'ai l'honneur de vous faire connaître, dans le cadre de la consultation préalable à la décision de l'autorité environnementale, que ledit projet se situe hors de tout périmètre de protection de captage public d'eau potable et n'appelle de ma part aucune observation.

En termes de santé publique, le projet ne peut qu'avoir des impacts positifs notamment en ce qui concerne la protection de la ressource en eau et la qualité de l'air.

En conclusion, il ne m'apparaît pas nécessaire, au regard de la protection de la santé, d'exiger de la part du pétitionnaire, de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de création du boisement envisagé.

Pour le Directeur général  
L'ingénieur du génie sanitaire,



Sabrina LEPELTIER